



Droit de garde consentement mutuel

Par **orange**, le **22/09/2010** à **20:38**

Bonjour,

J'ai une simple question :

Nous allons divorcer par consentement mutuel (pas de contact avocat pour le moment)
Madame me demande d'accepter un droit de garde simple avec garde pour moi le Week-end officiellement pour qu'elle puisse toucher des aides. Dans la réalité nous mettrions en place une garde partagée.

Que pensez-vous de son idées ? quels sont les risques pour moi ? pourrait-elle a l'avenir m'imposer ce jugement et faire que je ne puisse plus voir mon enfant que les week end ?

Merci de m'avoir lu et merci également de vos éventuelles réponses.

Amicalement.

Par **mimi493**, le **22/09/2010** à **21:09**

Oui, évidemment, elle pourra exiger que le jugement soit appliqué strictement